

12 mars 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERALE DE SANTE

(Eurolist)

Par courrier du 9 mars 2007, la société de droit des Iles Caïman Amber Master Fund (Cayman) SPC (1) (P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Caïman) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 mars 2007, par suite d'une cession d'actions hors marché (2), les seuils de 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GENERALE DE SANTE et ne plus détenir aucun titre de cette société.

-
- (1) La gestion d'Amber Master Fund (Cayman) SPC a été confiée à un *investment manager*, Amber Capital LP, *limited partnership* de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, contrôlée par MM. Joseph Oughourlian et Michel Brogard.
- (2) Négociation réalisée le 8 mars 2007 et règlement-livraison prévu le 13 mars 2007.